

2

Montpellier

Gestion de l'eau. Des voix s'élèvent contre la concertation lancée par l'Agglomération en novembre. Il s'agit pourtant de décider du maintien de la délégation de service public ou du retour en régie.

Un choix politique qui engage à long terme

■ Quel avenir pour l'eau ? C'est la vaste, très vaste, question pour laquelle l'agglomération devrait être en ébullition depuis novembre dernier. La collectivité a en effet lancé une concertation, mais force est de constater qu'elle ne déchaîne pas les foules. Il faut dire que le système d'étude « scientifique » mis en place par l'Agglo et qui devrait aboutir à un forum en mai prochain, ne concerne pour l'instant qu'une très faible part de la population : un panel de 20 personnes (sur 430 000) censé plancher durant quatre week-ends pour rendre ce mois-ci une synthèse qui alimentera le débat. Un dispositif « bien insuffisant et trop peu démocratique » aux yeux du collectif Eau secours 34 qui prône depuis sa création en 2008 le retour de la gestion de l'eau potable en régie publique (voir ci-contre).

Il ne faut pas louper le coche. Les contrats d'affermage de 17 des 31 communes de l'Agglo, dont Montpellier, se terminent fin 2014. La collectivité, qui a récupéré la compétence de l'eau potable depuis le 1er janvier 2010, doit donc décider en juillet du futur mode de gestion : continuer la délégation de service public (DSP) ou revenir en régie. La situation est un peu complexe : il existe six types de contrats différents, aux échéances s'étalant jusqu'en 2021, auprès de trois fermiers (Véolia, Saur et Suez).

A l'époque du transfert de compétence, seules trois communes étaient encore en régie, et les tarifs s'élevaient de 70 centimes à 1,54 euro le mètre cube. Certains maires espéraient leur baisse en mutualisant la gestion de l'eau. Si l'harmonisation du prix a été actée en février 2011, elle n'a pas calmé la colère des partisans du retour en régie qui affirment que cette solution est bien moins coûteuse puisqu'elle n'implique pas la rémunération d'actionnaires (une étude UFC Que Choisir estimait les marges de Véolia de 40,2% à Montpellier en 2007).

Les conclusions de la « mission d'information et d'évaluation sur le service public de l'eau », obtenue de haute lutte par les élus Verts de Montpellier en 2009, préconisait d'ailleurs un retour en régie. Georges Frêche, le président d'Agglo de l'époque, qui était pourtant l'initiateur de la DSP auprès de Véolia en 1989, avait alors évoqué cette possibilité, si elle s'avérait effectivement moins chère. Il ne savait pas qu'il ne serait plus aux affaires au moment de faire le choix.

M.D.



A l'heure actuelle, les équipements de traitement des eaux sont gérés par Véolia. PHOTO DAVID MAUGNEDRE

Une concertation « transparente » qui fait débat

■ Lorsqu'elle a été annoncée en grande pompe par l'Agglo, Jean-Pierre Moure, qui réalisait une des dernières promesses de Georges Frêche, a assuré une concertation « dans la plus grande transparence ». Mené par un cabinet d'expert (Lisode) et mobilisant 400 000 euros, le processus « scientifique » est censé confronter l'avis d'experts, de la population et d'élus, avant un grand « forum de l'eau » dont découlera un vote en juillet prochain.

Si le président assure « ne pas avoir d'a priori au sujet de la décision qui sera prise », cette concertation est loin de faire l'unanimité. En premier lieu chez les maires de l'Agglo. En 2009, René Revol (PG), avait fait voter le conseil municipal de Grabels pour « conditionner le transfert de la compétence à l'organisation d'un référendum citoyen sur la question d'un retour

en régie ». Aujourd'hui, il trouve la concertation « très discutable ». « La décision va être prise par un conseil qui n'a pas été élu pour ça, à huit mois des prochaines municipales », critique René Revol. Un regret aussi exprimé par Christian Dupraz, conseiller général EELV et membre de l'opposition à Montpellier. « Face à une échéance aussi importante, il aurait été sage de faire un avenant d'un an aux contrats pour que la question soit au centre du débat des municipales. Au contraire, l'Agglo veut régler ça en catimini. Mais je crains que Jean-Pierre Moure manque d'ambition. » L'écologiste s'interroge aussi sur le silence des maires. « J'essaie de comprendre pourquoi des élus de gauche hésitent encore à ce sujet... »

Il est vrai que peu d'édiles ont donné leur avis. A Jacou, un voeu a été voté en faveur de la régie pu-

blique en 2011. Il semble cohérent que les maires de droite y soient plutôt opposés. Isabelle Guiraud (maire UMP de Saint-Jean-de-Védas) n'a « pas d'opinion » sur un sujet sur lequel elle ne s'est pas encore penchée. « Pour se prononcer, il faudrait avoir des billes pour comparer les avantages d'une gestion ou d'une autre », avance-t-elle. Preuve que l'Agglo rechigne à impliquer les élus dans une décision qu'ils devront néanmoins prendre en leur âme et conscience ?

« Une situation caricaturale » Il s'agit pourtant d'une « décision politique », tempête René Revol. L'eau ne peut pas être considérée comme une marchandise comme les autres. Elle doit être gérée comme un bien commun, avec les premiers mètres cubes nécessaires à la vie gratuits puis un tarif progressif au fur et à mesure qu'on gaspille

l'eau ou qu'on l'utilise pour du loisir. » Même discours du côté de Francis Viguié (Gauche anticapitaliste), qui s'échine à obtenir un voeu du conseil municipal de Montpellier où il est élu dans l'opposition. « C'est une situation caricaturale : il risque de n'y avoir aucun débat alors que Montpellier représente la moitié de la population de l'Agglo. »

Le collectif 34 pour une gestion de l'eau en régie publique, qui réunit plusieurs associations et le soutien de partis politiques*, a lancé une pétition pour obtenir la mise en place d'un référendum sur la question. Il a déjà contacté tous les élus de l'Agglo pour le débat de demain (voir page ci-contre) afin de les informer du mieux possible. Et envisage d'organiser lui-même une votation citoyenne.

MARINE DESSEIGNE

* EELV, FASE, GA, NPA, PG

Gestion de l'eau

J-C Oliva. Président de la Coordination Eau Ile de France, il animera un débat sur l'eau demain soir à Montpellier.

« En régie, l'eau sera moins chère »

■ Invité par le Collectif 34 pour une gestion de l'eau en régie publique, Jean-Claude Oliva interviendra demain à 19h, Salle Guillaume de Nogaret à Montpellier. Entrée libre.

Le passage en régie ferait baisser le tarif de l'eau de 30 à 50%. Est-ce que cela se vérifie toujours, et pourquoi?

C'est le cas le plus souvent. Parce que lorsque la gestion de l'eau est en délégation de service public (DSP), l'entreprise à qui elle est confiée vise des bénéfices, versés sous forme de dividendes à ses actionnaires. C'est ce qui explique la différence. Dans le cas d'une régie, tout ce que les usagers paient va au service de l'eau. Il n'y a personne d'autre à rémunérer. C'est pour ça qu'avant même de faire un audit, on sait très bien que si on passe en régie, ce sera moins cher pour les usagers. A cela s'ajoutent tout un tas de mécanismes financiers qui font que lorsqu'on est en délégation de service public, ça coûte plus cher.

Avez-vous des exemples?

C'est le cas à Paris. La Ville de Paris est revenue en régie au 1er janvier 2010, après avoir été privatisée pendant 25 ans. Elle a créé une régie : Eau de Paris. Auparavant, Véolia et Suez avaient la délégation de service public. A elles deux, elles déclaraient un bénéfice de 15 millions d'euros par an pour le contrat parisien. Lors de la première année du retour à une gestion publique en régie, l'économie sur le contrat a été d'environ 40 millions d'euros, c'est-à-dire beaucoup plus que les bénéfices déclarés. Pourquoi? Parce que, dans le cas d'une régie, s'il y a des travaux à faire, il y aura un marché public et donc même si ce sont des entreprises privées, des filiales de Véolia ou de Suez, elles seront obligées de s'aligner sur les prix du marché. Ce sera moins cher que dans le cas d'une délégation où une entreprise délégataire ne sera pas soumise à un marché public.

Pour passer de la DSP à la régie, y a-t-il un coût pour les communes?

Il n'y a pas de raison que ça coûte quelque chose. Quand c'est une délégation de service public par exemple, les canalisations appartiennent à la collectivité et non à l'entreprise. Cette dernière est simplement chargée de l'exploitation, de l'entretien. Tous les équipements, à la fin du contrat, reviennent à la collectivité.

Dans le cas d'un retour en régie, les communes ont-elles les compétences nécessaires pour entretenir le réseau?
Il faudra en effet qu'elles créent un établissement public à intérêt collectif pour le faire fonctionner.



La Coordination présidée par Oliva regroupe assos, experts, élus. D.R.

Un Epic est une entreprise publique de droit privé. En général, les communes reprennent le personnel de l'entreprise délégataire qui était affecté à ce contrat. C'est même une obligation de proposer à celui-ci d'être repris. Celui-ci choisit d'être repris ou pas. Mais en général il n'y a pas de difficultés pour une régie à trouver des gens compétents, ouvriers, techniciens, ingénieurs. Ils sont au contraire très contents de venir travailler dans une entreprise publique.

Alors que Paris, Grenoble, Saint-Etienne ont opté pour le retour en régie, Lyon a choisi fin 2012 de reconduire sa délégation à Véolia. Comment s'explique cette fidélité à la DSP?

Beaucoup d'élus pensent qu'ils seront plus tranquilles en n'étant pas directement responsables de ce service. Il y a certainement aussi des aspects économiques et financiers. Les entreprises comme Véolia ne s'occupent pas seulement de l'eau, mais aussi des déchets, de l'assainissement, des

transports, des parkings... Elles peuvent avoir un vrai poids économique dans la vie d'une ville ou d'une agglomération, et puis aussi un poids politique. Il y a tout un tas de choses qui sont à la limite ou qui constituent de la corruption d'une façon ou d'une autre.

Est-ce que les sociétés délégataires sont en général sérieuses dans l'entretien des installations?

Une enquête récente a montré, surtout dans le Sud-est et le Var, que les entreprises privées avaient en moyenne des taux de fuite très supérieurs au public. Les premières vont réparer les fuites quand celles-ci sont trop importantes. C'est la différence entre une gestion marchande et patrimoniale. D'une part, il s'agit de faire rentrer le plus d'argent possible, et de l'autre la logique consiste à considérer que l'eau est un bien commun, un patrimoine de l'humanité, et la collectivité qui en est responsable se doit de le préserver et d'y faire le plus attention possible.

RECUEILLI PAR C.VINGTRINIER

Agglo. Délégué à l'Eau, il est exaspéré par les critiques sur la méthode.

L. Pouget défend la concertation menée

■ Délégation de service public (DSP) ou régie publique de l'eau? La question a le don d'exaspérer Louis Pouget, vice-président de Montpellier Agglomération délégué à la commission Eau.

« A l'heure actuelle, ce qui compte c'est de savoir ce que les personnes attendent, sur le prix, la qualité de l'eau... Avant de dire on va faire ceci ou cela, il y a tout un tas d'autres questions qu'il est essentiel de se poser, mais que personne ne se pose, tout le monde dit régie ou pas régie... », s'emporte-t-il. Aussi défend-il bec et ongles le bien-fondé de « la grande concertation » lancée en novembre dernier par l'Agglo de Montpellier. La méthode de constitution du panel, composé de 25 personnes, serait « validée scientifiquement », assure l'Agglo. Dans ce groupe « chargé de s'interroger sur la qualité de service rendu à l'usager, l'accès à l'eau pour tous, la protection de la ressource en eau et des milieux naturels », figurent « des usagers, des associations, des experts, des élus, des journalistes, le grand public », détaille un document.

Réuni durant quatre week-ends depuis mi novembre, ce panel doit livrer la synthèse de ses réflexions, « d'ici le 20 février », assure l'élue.

Suivra, en mai, un « Forum de l'eau », ouvert à tous, où le débat, promet l'Agglo, pourra avoir lieu. Celui-ci sera consigné dans « Les Actes du Forum », publiés en juin, « qui viendront alimenter et éclairer les décisions de Montpellier Agglomération en juillet ».

Au début de l'été en effet, les 31 maires devront voter pour le maintien en DSP, ou pour le pas-

sage en régie.

N'aurait-il pas été pertinent que chacun des édiles se prononce, avant juillet, pour ce qu'il pense bon pour sa commune?

« Qu'on laisse travailler ceux qui sont dans le coup »

« A partir du moment où ils ont voté à l'unanimité, en 2010, pour que la compétence eau revienne à l'Agglo, c'est en conseil d'Agglo que nous devons avoir le débat », tranche Louis Pouget. Sur le papier, la concertation en cours prévoit des réunions régulières d'élus sur le sujet. Les maires interrogés à l'occasion de ce dossier n'en connaissaient cependant pas l'existence.

Quant à l'idée suggérée par René Revol, le maire de Grabels, Louis Pouget est tout aussi catégorique : « Faire un référendum avec des gens qui n'y comprennent rien, alors là je regrette infiniment... Qu'on laisse travailler ceux qui connaissent vraiment les choses, qui sont dans le coup. Aujourd'hui quand je vois ce tintamarre de gens qui n'entravent rien du tout, qui ne sont pas objectifs du tout et donnent des leçons à tout le monde, j'en ai assez! », réagit-il. « J'entends parler d'une baisse des tarifs de 30% à 40% avec la régie, c'est n'importe quoi! Dans l'Agglo, le mètre cube d'eau, soit 1000 litres, est à 3,38 euros. L'Agglo a un accès direct à la gestion des fermiers. C'est une forme de co-gestion, c'est nous qui décidons des investissements. Le fermier finance une partie, l'Agglo une autre. C'est ce qui nous permet de maîtriser le prix de l'eau. »

C.V.

Économie. Véolia annonce 20% de pertes dans le réseau montpelliérain.

Des fuites encore trop importantes

■ Selon le Collectif 34 pour une gestion de l'eau en régie publique, qui tire ses données des rapports annuels de Véolia, les pertes du réseau de distribution d'eau de Montpellier-Juvignac s'élèvent à 20% chaque année. « Tous les cinq ans, on perd une année de consommation », déplore Jean-Claude Favier. Véolia ne fait pourtant que respecter les termes du contrat négocié en 1989, lorsque les fuites s'élevaient à 24%. Mais c'est encore trop par rapport aux recommandations du Grenelle de l'environnement qui astreint les collectivités urbaines à un rendement minimum de 85%. Une obligation qu'elles sont censées appliquer depuis fin 2011 sous peine de voir doubler leur redevance à l'Agence de l'eau.

Cette dernière distribue des aides pour les études et travaux nécessaires à la résorption des fuites les plus importantes et encourage à l'économie d'eau. « Les collectivités se sont attaquées à ce handicap, estime Michel Deblaize, directeur de la délégation régionale de l'Agence de l'eau. D'ailleurs, on demande des obligations de résultat aux maîtres d'oeuvre à qui on fournit de l'argent. »

Le problème, c'est « l'opacité » des actions des délégataires, dénoncée par le Collectif 34. « Nous avons beaucoup de mal à obtenir les rapports annuels », souligne Jean-Claude Favier qui estime que Véolia n'assure pas assez l'entretien du réseau. Un écueil qui serait réglé selon lui avec une gestion en régie publique.

M.D.